

JOURNÉE DE TRAVAIL DES RÉPUBLICAINS

# CULTURE, CRÉATION, PATRIMOINE, COMMUNICATION

JEUDI 9 JUIN 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION

[republicains.fr](http://republicains.fr)

© Les éditions des Républicains

**L'**image de la France dans le monde est celle du pays de la Culture : elle est, dans ce domaine, la « Nation indispensable ». Notre pays doit assumer cette vocation de façon d'autant plus résolue que la culture, au XXI<sup>e</sup> siècle, est devenue une des sources majeures du « pouvoir d'influence », grâce aux réseaux numériques qui permettent de la propager sur une échelle inédite. La fidélité à notre héritage culturel et le dynamisme de notre création sont les clefs de notre avenir.

L'action de l'État a permis très tôt l'émergence d'institutions remarquables, destinées à faire rayonner l'excellence française : le Collège de France, sous François I<sup>er</sup>, l'Académie française en 1635, la Comédie française, les Manufactures royales de Gobelins, pour la tapisserie, celles de Sèvres pour la céramique. La Révolution française va perpétuer et amplifier cette tradition de soutien à la culture, avec la certitude que l'idéal démocratique passe par la diffusion du savoir.

Le siècle des Lumières et la diffusion des savoirs et réflexions de ses philosophes, notamment français, réaffirment la place prééminente de notre pays sur la scène internationale. Depuis lors, celui-ci est demeuré la terre d'accueil des artistes et de bouillonnement de la culture. L'importance de ce secteur et la volonté d'une action forte de l'État en la matière ont ainsi conduit à la création par le général de Gaulle, du ministère des Affaires culturelles en 1959, dont les missions ont crû depuis lors, et qui regroupe à présent la culture et la communication.

**Ce secteur stratégique a toutefois été malmené depuis cinq ans, aussi bien par l'abandon de projets structurants (Maison de l'Histoire de France, Centre de réserves des musées, Centre national de la musique) que par une baisse significative du budget du ministère de Culture et de la Communication<sup>1</sup>, particulièrement ciblée sur le Patrimoine. Cette mise à l'arrêt de la politique culturelle contraste cruellement avec l'annonce en 2012 d'un « Acte II de l'exception culturelle », qui n'a jamais reçu aucune traduction concrète.**

**L'élan brisé de la politique culturelle dans notre pays se traduit par l'affaiblissement de la voix de la France à l'échelle internationale, avec des difficultés à faire admettre les conceptions françaises de protection des droits d'auteur ou la perte de vitesse de la langue française dans les organisations internationales.**

Les échéances qui viennent sont l'occasion de réinstaller la Culture au cœur de la réponse que nous entendons apporter à la crise. **La culture ne doit plus être sacrifiée et constituer le dernier paragraphe des programmes politiques. Car elle contribue aussi pour 3,2 % à la richesse nationale<sup>2</sup>.**

**Ce sont ainsi de véritables filières économiques qui se développent autour du secteur culturel, porteuses de retombées économiques et d'emplois et qu'il faut soutenir.** La France accueille aussi des manifestations d'envergure mondiale, le Festival d'Avignon pour le théâtre, les Chorégies d'Orange ou le Festival international d'Art lyrique d'Aix-en-Provence, les Eurockéennes de Belfort

1. Il est passé de 7,54 milliards d'euros en 2012 à 7,05 milliards d'euros en 2014, avant de remonter difficilement en 2016, avec un budget à 7,27 milliards d'euros, alors que François Hollande s'était engagé en 2012 à sanctuariser la culture.

2. À hauteur de 57,8 milliards d'euros, soit l'équivalent du secteur de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 milliards d'euros), deux fois les télécommunications (25,5 milliards d'euros) et sept fois l'industrie automobile (8,6 milliards d'euros). Le secteur de la culture et de la communication emploie près de 670 000 personnes, soit 2,5 % de l'emploi total en France, avec une concentration dans le spectacle vivant (150 000 emplois), la publicité (100 000 emplois) et la presse (87 000 emplois), d'après un rapport « L'apport de la culture à l'économie en France », Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires culturelles, décembre 2013.

ou le Festival des Vieilles Charrues, les Rencontres d'Arles pour la photographie, et trois manifestations majeurs pour le secteur du cinéma, le Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand, le Festival du cinéma américain de Deauville, ou le Festival international du film de Cannes. **Tous ces événements sont de véritables fenêtres sur la création culturelle nationale et internationale.**

**Cette création, nous voulons la protéger et la préserver.** C'est pourquoi, nous défendrons ardemment les droits d'auteur et leurs spécificités, et ferons le pari d'un nouvel audiovisuel public qui mise sur une production française de qualité.

Nous voulons tout autant protéger et mettre en valeur notre patrimoine, autant pour l'héritage artistique qu'il représente que pour sa dimension économique et pour la source d'identité et de fierté qu'il constitue pour chaque Français.

**Nous, les Républicains, estimons que la culture est un bien de première nécessité.** C'est un facteur essentiel d'épanouissement individuel, un accélérateur de la création de richesse et d'emplois, un outil d'attractivité territoriale et de rayonnement international tout autant qu'un reflet de notre identité collective.

Nous ne voulons pas de culture gratuite, car la « culture de la gratuité » dévalorise l'acte de création. La culture n'est pas non plus un élément de politique sociale. Elle est pour tous et pour toutes. Nous estimons à cet égard que **l'Éducation nationale doit être le sanctuaire de la culture en France et de sa transmission. Nous voulons offrir à nos enfants un accès au patrimoine culturel français et plus généralement à toutes les œuvres capitales de l'humanité, quel que soit l'art auquel elles se rattachent.**

**La culture est au cœur de notre vision de l'homme et du monde. Elle nourrit notre histoire et nos rêves pour le futur. Elle est combat, partage, création, liberté.** Elle est une dimension essentielle du message universel que la France délivre au monde. **La liberté de création est partie intégrante de la liberté d'expression.**

C'est pourquoi aujourd'hui, **la France doit à nouveau porter une grande politique culturelle et Les Républicains veulent placer cette ambition au cœur de leur projet d'alternance.**

# 1

## RAPPROCHER LA CULTURE DES FRANÇAIS

Créer le désir de culture dès le plus jeune âge et encourager la transmission des savoirs

***Faire rentrer la culture à l'école et renforcer la pratique artistique des élèves***

La culture est un élément fondamental de la construction de tout individu. Parmi les sources d'accès à la culture, celle de l'Éducation nationale peut et doit répondre à un objectif d'égalité d'accès aux savoirs artistiques et de renforcement de l'identité collective. **L'Éducation nationale doit être le sanctuaire de la culture en France et de sa transmission.**

**Nous voulons donner à tous nos enfants accès au patrimoine culturel français, qu'il soit musical, cinématographique, théâtral, muséal/artistique.** L'Éducation nationale doit permettre une égalité d'accès à l'émotion culturelle et artistique. Il ne s'agit pas seulement d'enseigner le solfège aux enfants mais davantage d'emmener les élèves vers des lieux artistiques pour y vivre une expérience culturelle et ne pas seulement s'enfermer dans la pratique et l'apprentissage.

- **Intégrer dans les cursus de l'école primaire une sortie par niveau dans un équipement culture pour les élèves. Ceci pourrait être rendu possible en donnant plus de souplesse à la réforme des rythmes scolaires et en permettant aux collectivités de les aménager. Nous proposons de regrouper les 45 minutes quotidiennes d'activités pédagogiques complémentaires (APC) avec les animateurs, en une plage de 3 heures permettant des sorties extrascolaires (théâtre, exposition, concert...).**
- **Mettre en place un programme d'invitation systématique des artistes vivants (comédiens, musiciens, écrivains) pour intervenir et présenter les œuvres dans l'école où ils ont suivi leur propre scolarité.**
- **Développer les clubs Culture dans les écoles (ciné-clubs, théâtre, classes orchestres, etc.) pour faire vivre la découverte.**

***Dans le temps périscolaire, faire de l'enseignement artistique une vraie priorité***

Aujourd'hui, la pratique hors de l'école reste très limitée comme en témoignent les seules 160 000 places en conservatoires, sur une classe d'âge de 1,3 million d'élèves.

L'apprentissage d'une pratique artistique repose sur deux ensembles: les enseignements obligatoires (éducation musicale et arts plastiques) et les pratiques hors de l'école – en particulier dans les conservatoires qui restent d'un accès très limité.

L'enseignement de la pratique artistique doit donc devenir une vraie priorité, en capitalisant sur les expériences réussies, comme les orchestres DEMOS<sup>3</sup> initiés par le Conseil de la création artistique en 2010 et désormais pilotés par la Philharmonie de Paris.

3. Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale.

- **Doubler le nombre de places en conservatoire et renforcer à ce titre le rôle des collectivités territoriales comme opérateurs culturels de premier plan.**
- **Mettre en place un système de tutorat artistique par les étudiants des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique.**
- **Inviter l'ensemble des institutions du spectacle vivant à proposer aux publics scolaires des places pour assister aux répétitions générales de leurs spectacles.**
- **Créer des jumelages culturels, entre villes ou équivalents de régions européennes. Au lieu de faire un échange scolaire classique, jumeler des conservatoires, théâtres, ou écoles de danse avec d'autres territoires européens.**

## Rapprocher la culture des Français et des territoires

### ***Proposer une offre culturelle de proximité et rapprocher les chefs-d'œuvre de tous les publics***

La proximité avec les lieux culturels reste un critère fondamental de l'accès à la culture<sup>4</sup>. Les expériences de décentralisation de grandes institutions nationales, comme le Centre Pompidou-Metz inauguré en 2010, ou le Louvre-Lens qui a été lancé en 2009, ont rencontré un succès remarquable auprès des publics locaux. L'homogénéisation du maillage du territoire doit donc se poursuivre afin de rapprocher les œuvres des publics traditionnellement éloignés de l'offre culturelle.

- **À l'exemple du Louvre (Lens) et du Centre Pompidou (Metz), le musée d'Orsay pourrait devenir le chef de file d'un axe impressionniste Paris-Le Havre.**
- **Tous les grands Établissements Publics de l'État devraient accentuer leur engagement dans une politique destinée à rapprocher les chefs-d'œuvre de tous les publics : chacun d'entre eux se verrait assigner un rôle de « chef de file » dans son domaine et fédérerait autour de lui les musées locaux qui s'y rattachent ; le développement du prêt d'œuvres de l'établissement « chef de file » illustrerait ce rôle.**

Par ailleurs, Les Républicains estiment que les communes doivent pouvoir préserver leurs établissements culturels en centre-ville, car ils constituent des « endroits de civilisation » qui doivent être impérativement préservés.

- **C'est la raison pour laquelle nous proposerons de mettre en place un dispositif fiscal spécifique pour tous les commerces et établissements culturels (cinéma, théâtre, etc.) comme il existe déjà pour les librairies depuis 2008, ainsi qu'un droit de préemption urbaine permettant aux Maires de conserver ces lieux de partage au cœur de nos villes sur l'ensemble du territoire.**

---

4. 60 % des Parisiens fréquentent des lieux culturels, 30 % des habitants de banlieue parisienne et 14 % des habitants de villes de moins de 20 000 habitants.

## ***L'audiovisuel doit assumer son rôle de premier vecteur d'accès à la culture***

Pour beaucoup de Français, la télévision constitue la seule pratique culturelle, et parfois le seul moyen d'accéder aux spectacles de musique ou de théâtre. **À peine 17 % de la population fréquente occasionnellement un théâtre!** Or, la diffusion télévisée des spectacles entraîne des coûts de production spécifiques : une pièce ne peut être retransmise telle quelle, sa captation suppose l'adaptation des dispositifs scéniques si l'on veut aboutir à une émission séduisante pour le public. Le partage de ces coûts constitue souvent un obstacle rédhibitoire pour les salles. La seule incitation efficace résidera, pour les sociétés nationales, en une obligation de consacrer un pourcentage déterminé de leur chiffre d'affaires à la production de telles émissions.

**Nous devons faire de la télévision, la vitrine du spectacle vivant.** La diffusion en direct de pièces de théâtres sur les écrans a déjà réuni jusqu'à 5 millions de téléspectateurs. Continuer cette tendance permettrait de rendre plus accessible aux Français de nombreuses œuvres théâtrales et les rapprocher de la culture. La télévision et Internet permettent d'attirer des nouveaux publics plus jeunes ou plus populaires, en faisant connaître le spectacle vivant.

- **Mettre à la charge des sociétés de l'audiovisuel public une obligation de production en pourcentage de leur chiffre d'affaires consacrée à des émissions diffusant des spectacles vivants.**

## ***Rapprocher la culture du monde rural***

- **Lancer un plan de soutien au cinéma en milieu rural en lien avec les collectivités, et plus généralement, un plan d'aide aux petites salles et aux lieux de culture vivante.**

## **2**

# **SOUTENIR ET DIFFUSER LA CRÉATION ARTISTIQUE**

## **Une politique volontariste pour renforcer la vitalité de la scène française**

**5 théâtres nationaux, 44 centres dramatiques, 65 scènes nationales, 120 scènes conventionnées, des compagnies subventionnées directement par l'État, plusieurs centaines de théâtres de ville, des compagnies avec lieux et des lieux hors réseau...** Le maillage des institutions de spectacle vivant est particulièrement dense mais parfois hétérogène. L'État et les collectivités territoriales doivent faire converger leurs efforts pour homogénéiser le maillage de lieux de culture de proximité.

Par ailleurs, les politiques de création ne sont pas lisibles au niveau local, alors que de plus en plus de lieux se trouvent confrontés à un affaïssement de leurs dotations.

Enfin, une des problématiques essentielles de la création consiste dans la difficulté de diffusion des œuvres une fois celles-ci créées. Beaucoup de spectacles voient le jour en France pour un trop petit nombre de représentations.

- **La contractualisation sur la base d'un cahier des charges doit devenir le véritable outil de pilotage des institutions culturelles qui produisent et diffusent la création, et évaluent le nombre de représentations.** Des objectifs clairs et simples doivent y figurer. Ces objectifs devront intégrer notamment une dimension d'animation des territoires – critère plus légitime

que le succès public. Les cahiers des charges devront aussi prévoir des objectifs de diffusion : des séries de spectacles plus longues auront la double vertu de limiter les expérimentations trop hasardeuses et de donner aux œuvres le public qu'elles méritent.

■ **Développer le mécénat en faveur du spectacle vivant en créant une fondation spécifique sur le modèle de la Fondation du patrimoine, car la création d'aujourd'hui est le patrimoine de demain.** Ce dispositif permettrait l'éligibilité au mécénat, notamment, des centres dramatiques nationaux. Cette Fondation pourrait par ailleurs affecter les 50 % des successions en déshérence qui ne sont pas dirigées vers la Fondation du patrimoine.

■ **Prévoir les modifications nécessaires en droit de l'urbanisme et dans le Plan national de rénovation urbaine (PNRU) pour favoriser l'insertion d'ateliers et de résidences d'artistes** dans les opérations d'aménagement et de construction. Le faible nombre d'ateliers est la principale difficulté à laquelle se heurtent les 60 000 plasticiens français.

■ **Créer un centre national de la musique**, à l'instar de ce qu'a su faire le cinéma avec le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC). Nous réaffirmons notre attachement au CNC, qui peut être pris en exemple en termes de fonctionnement.

■ **Mener une véritable politique de soutien aux petites salles et à cette occasion mieux dialoguer avec le secteur privé, notamment à Paris.**

## Rendre le régime des intermittents plus juste et soutenable

Parce que les entreprises culturelles présentent des spécificités indéniables (contraintes liées aux horaires aléatoires des tournages, spectacles, etc.), **Les Républicains réaffirment leur attachement au principe de l'intermittence, volet consubstantiel de « l'exception culturelle » française.**

Toutefois, le nombre d'intermittents est passé de 37500<sup>5</sup> environ en 1986 à 256 000 en 2014 (dont près de 40 %, sont des techniciens<sup>6</sup>), sans que la création française et la diffusion des œuvres auprès du public aient connu un accroissement équivalent. Il est donc nécessaire **de faire face aux abus qui pénalisent l'économie générale du système, et pèse sur les comptes du régime général d'assurance chômage.**

À cet égard, les entreprises de l'audiovisuel public auront un rôle moteur à jouer et veillant à respecter un « bon usage » de l'intermittence.

---

5. Données INSEE.

6. Données Pôle emploi.

## RÉFORMER L'ORGANISATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

### Une meilleure définition et répartition des compétences culturelles entre l'État et les collectivités

La nature du ministère de la Culture est d'être une administration de mission et d'impulsion : c'est ainsi qu'il avait été pensé par André Malraux.

Le retour à une telle orientation est aujourd'hui possible car la création de grands opérateurs sous la forme d'établissements publics, au cours des vingt dernières années, permet de libérer le ministère des tâches de gestion qui l'ont peu à peu éloigné de sa vocation : celle d'un ministère-stratège, qui définit les priorités de politique culturelle et qui veille à leur mise en œuvre uniforme sur les territoires.

**La politique du ministère de la Culture en matière de création représente aujourd'hui 800 millions d'euros. Les collectivités y consacrent un budget supérieur à celui de l'État.** Il sera donc nécessaire d'envisager une meilleure répartition des rôles entre les différents niveaux d'intervention publique, afin d'irriguer au mieux les différents secteurs de la création.

- **Nous proposerons une loi d'orientation relative aux enseignements artistiques et à l'éducation artistique et culturelle, de façon à définir une répartition des compétences claire entre l'État et les communes, départements et régions.**
- **Les DRAC devront assumer au niveau déconcentré un rôle de coordinateur stratégique afin de mieux articuler les projets de politique culturelle locale, les spécificités des territoires et les exigences d'une cohérence nationale garantie par l'État.**

### Mieux mobiliser les ressources au service d'une politique culturelle ambitieuse

L'apport financier total de l'État à la culture est estimé à 13,4 milliards d'euros, incluant 11,1 milliards de crédits budgétaires, 1,4 milliard de dépenses fiscales et 0,9 milliard de taxes affectées. Les dépenses des collectivités territoriales sont évaluées pour leur part à environ 7,6 milliards, dont une partie vient de l'État compte tenu des flux croisés de financement.

À ceci s'ajoutent les dépenses fiscales concédées, les budgets précités des collectivités territoriales, de l'Union Européenne, l'intermittence, le mécénat, le bénévolat, etc. Il s'agirait dès lors de mobiliser au mieux ces ressources trop souvent dispersées, car les modes de financement eux-mêmes induisent un effet de démocratisation culturelle.

Ces chiffres ne peuvent pas non plus masquer de nombreuses lacunes, ni faire oublier les ratés : un déséquilibre persistant entre Paris et les régions, une politique d'addition de guichets et de projets au détriment de la cohérence d'ensemble, une méconnaissance des mesures coût/efficacité ayant conduit à mépriser l'entrepreneuriat culturel et à conforter des clientèles, une prise en compte insuffisante des attentes des publics, et surtout l'échec de l'objectif de démocratisation culturelle.



■ **Doter les pouvoirs publics d'outils pour mieux comprendre et rassembler l'information sur le financement de la culture. Envisager la création d'un tableau général des financements, recensant les sources, retraçant la dynamique de chacune et permettant de simuler les effets des décisions.**

■ **Recréer des conditions d'attribution des subventions claires et équitables. Les critères d'attribution et d'évaluation doivent être mieux partagés entre acteurs, et doivent mieux intégrer des dimensions mesurables du succès ou de l'échec d'initiatives.**

## 4

# LE PATRIMOINE ET L'ÉVÉNEMENTIEL CULTUREL, SOURCES D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE RAYONNEMENT DE LA FRANCE

## Valoriser notre patrimoine comme facteur d'identité nationale

Le patrimoine est un marqueur local intégré comme élément de repère dans l'inconscient collectif. Il mobilise et fédère les initiatives et les citoyens. Au-delà de sa richesse intrinsèque, il est un élément majeur de l'identité et de la cohésion nationale<sup>7</sup>. Le patrimoine renvoie au sentiment de fierté de transmettre, fierté qui naît du sentiment particulier d'être les héritiers et les témoins d'une histoire à travers l'action de valorisation de ces biens.

**Nous voulons renforcer la culture comme ciment de la Nation, porteur d'identité collective et d'ouverture.**

La notion de patrimoine s'élargit en effet sans cesse et le « patrimoine immatériel » est encore un vaste champ posant question aux conservateurs quant à sa conservation et à sa diffusion.

## *Un patrimoine dont les richesses doivent être mieux diffusées*

En France, **ce sont ainsi 38 sites classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, près de 44 000 monuments de tous types qui sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques**: château et fortification, lieux de culte, sites archéologiques, etc., auxquels s'ajoutent plus de 260 000 objets mobiliers protégés.

Près de **19 000 communes font l'objet d'une mesure au titre du patrimoine**, au moins sur une partie de leurs espaces, soit 5 % environ du territoire national, **la France comptant 104 secteurs sauvegardés**<sup>8</sup>.

Représentatifs de la diversité et vivacité culturelles de la France, **les 8 000 musées attirent chaque année des millions de visiteurs**. Grâce au Centre des monuments nationaux, **près de 50 millions de personnes visitent chaque année nos sites emblématiques** (Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Sainte Chapelle, etc.).

7. Étude nationale des retombées du patrimoine, Agence régionale du Patrimoine PACA, mars 2009.

8. Vincent Eblé et André Gattolin, Note de présentation « Mission culture », examen par la commission des finances du projet de loi de finances pour 2016, 20/10/2015.

- Nous donnerons à voir les collections « dormantes » du Fonds national d'art contemporain<sup>9</sup> et des Fonds régionaux d'art contemporain<sup>10</sup> en les mettant à la disposition des institutions publiques (hôpitaux, mairies, écoles...).
- Nous voulons faire la transparence sur la composition des comités d'acquisition des FRAC (afin de contrôler l'absence de conflits d'intérêts dans les achats) et sur les critères des choix d'acquisition qui ne sont pas rendus publics. Dans toutes les régions, le poids du budget fonctionnement l'emportant très largement sur l'investissement, des mesures budgétaires s'imposent et des déclassifications/ventes pourraient avoir lieu comme l'autorise la loi.
- Nous voulons travailler à une plus grande souplesse dans la gestion des horaires d'ouverture des lieux de patrimoine: nuits, week-end, jours fériés...

## Protéger notre patrimoine grâce à la numérisation

La relation à l'art est un moyen incomparable de connaissance de soi et de communion avec l'autre. En ces périodes de repli et de crise des valeurs, l'art est un outil de partage qui contribue à faire pleinement citoyens tous ceux qui ont la chance d'y avoir accès. À cet effet, l'outil numérique doit jouer un rôle privilégié dans la diffusion du patrimoine. La question principale à résoudre est toutefois celle du financement – très coûteux – de la numérisation des œuvres en vue de leur mise en ligne.

- Lancer un programme massif de numérisation du patrimoine français muséal, monumental et écrit et procéder à sa mise en ligne sur un portail unique des données culturelles publiques numérisées (état civil compris) de façon à faciliter leur diffusion auprès du grand public et leur éventuelle réutilisation par les entreprises (sous réserve que les conditions d'utilisation et de respect des droits répondent à l'intérêt général).
- Nous poursuivrons le développement d'une offre de « patrimoine virtuel » en partenariat avec les grands opérateurs numériques.

## Préserver notre patrimoine en créant de nouvelles sources de financement

### *Le patrimoine, un élément négligé lors du quinquennat de François Hollande*

Le patrimoine constitue 28 % du budget du ministère de la culture. Il a **représenté le gisement principal des économies générées par la réduction sans précédent du budget du ministère depuis 2012.**

En 2013, le **gouvernement a enclenché une série de coupes drastiques du budget attribué au ministère de la Culture, qui se sont étalées jusqu'en 2015.** Le budget dédié au patrimoine a alors connu une **baisse de près de 13 %**, passant de 871 millions d'euros en 2012 à 751 millions d'euros en 2015. Le budget n'a retrouvé son niveau initial que dans le projet de loi de finances pour 2016, qui indique un montant prévisionnel de 871,2 millions d'euros.

9. 90 000 pièces d'arts plastiques, photos, objets d'arts décoratifs ou de design, conservées depuis 1991 dans un bâtiment de 4500 m<sup>2</sup> à Puteaux.

10. 23 FRAC disposaient en 2013 de 26 000 œuvres.

**Ces mesures ont été prises en totale contradiction avec l'action volontariste de Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2012.** Le quinquennat précédent avait ainsi vu une augmentation majeure des dépenses dédiées au secteur du patrimoine avec une **hausse de 22 %, passant de 889,5 millions d'euros en 2007 à 1,09 milliard d'euros en 2010<sup>11</sup>.**

Ce sont ainsi des chantiers et des investissements majeurs qui ont été réalisés en 5 ans, à l'instar du magnifique MuCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) pour 188 millions d'euros, ou le centre des archives de Pierrefitte-sur-Seine avec 273 millions d'euros.

### ***Favoriser de nouvelles sources de financement privé pour le patrimoine de proximité***

Si l'équilibre établi depuis la décentralisation semble assurer une collaboration relativement satisfaisante entre État et collectivités, le nouvel environnement numérique et les processus législatifs en cours nous obligent à repenser l'action de l'État en la matière.

Les départements gèrent les archives publiques quand les intercommunalités et les régions sont davantage présentes dans la valorisation et la diffusion du patrimoine sur leurs territoires et que les communes supportent l'essentiel de la charge concernant la propriété des monuments, la gestion des espaces protégés et des musées.

Le principal gisement de mécénat culturel réside désormais chez les particuliers et les PME, qui sont sensibles aux enjeux de proximité : le soutien aux festivals locaux, la rénovation du petit patrimoine « identitaire » non classé (lavoirs, moulins, manoirs, etc.), est susceptible de mobiliser massivement les énergies et les moyens.

■ **Nous voulons accroître le financement de l'entretien et de la valorisation du patrimoine pour parvenir à le doubler d'ici 2020 afin qu'il atteigne 1,5 milliard d'euros.**

■ **Nous inciterons la Française des jeux à mettre en place un tirage dédié à l'occasion des Journées du Patrimoine**, dont le produit viendra accompagner les actions en faveur du patrimoine (qui a pour but principal de sauvegarder le patrimoine de proximité non classé – églises, ponts, moulins, lavoirs, patrimoine industriel), ou un jeu spécifiquement dédié au patrimoine dont les recettes seraient affectées à cette même fondation.

■ **La loi de 2002 pourrait être adaptée afin de valoriser le mécénat des PME et le mécénat de proximité : le plafond de réduction de l'impôt sur les sociétés serait ainsi porté de 0,5 à 1 % du CA pour les PME, et une fondation pour la création (spectacle et arts plastiques) serait créée sur le modèle de la Fondation du patrimoine pour canaliser les petits dons.**

## **Le patrimoine et l'événementiel culturel sont de véritables moteurs économiques à encourager**

### ***Renforcer l'attractivité touristique***

Le patrimoine, au-delà de sa richesse intrinsèque, est un **moteur économique et un atout majeur** pour l'attractivité des territoires et l'équilibre économique<sup>12</sup>. Ses retombées économiques sont

11. PLF 2007, 2007, 2009, 2010 et 2011.

12. Étude nationale des retombées du patrimoine, Agence régionale du patrimoine PACA, mars 2009.

estimées à **21,13 milliards d'euros et il génère au total près de 500 000 emplois directs, indirects et induits**. Un emploi direct dans le patrimoine génère 15 emplois indirects et induits.

L'impact économique du patrimoine est ainsi estimé plus de vingt fois supérieur à ce qu'il mobilise comme dépense publique d'investissement (État et collectivités). Avec le cinéma, le patrimoine demeure la plus répandue et la plus populaire des sorties culturelles « hors domicile », tant parmi les Français qu'auprès des touristes. Les 85 millions de visiteurs enregistrés en 2016 génèrent un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros.

## Renforcer significativement l'événementiel culturel

Au-delà des musées, ce sont également **les festivals** qui sont un **fort facteur d'attractivité sur le plan international**. La carte des festivals en France montre le maillage particulièrement dense de ces événements et témoigne du dynamisme et de l'attractivité du secteur culturel.

**L'enjeu de l'événementiel culturel est tout d'abord économique**. Les retombées financières sont liées à la période de l'événement en lui-même mais aussi à son organisation et à son impact dans le temps.

**En 2015, 1887 festivals ont été organisés et ont généré 155 millions d'euros de billetterie, soit 30 % de la billetterie du spectacle vivant dans les musiques actuelles.**<sup>13</sup> On estime que près d'un million de spectateurs ont été accueillis par an, 70 millions d'euros de recettes propres dégagées, 15 millions d'euros de biens et services achetés aux entreprises locales<sup>14</sup>. De nombreux emplois sont créés dans des secteurs variés, domaines artistiques, administration, technique et communication.

L'événementiel impacte d'une part le secteur du tourisme et de l'accueil qui bénéficie bien entendu de retombées positives directes, sur le dynamisme et le niveau d'activité de ces entreprises. Mais, dans un second temps, les retombées économiques peuvent également dépasser celles du simple événement, avec la création de véritables filières économiques et le développement d'un tissu d'entreprises.

**Tous les corps d'emplois sont concernés**. L'accueil d'événements induit des **conséquences durables pour les territoires en termes d'aménagement local et de rénovation urbaine**. L'événement agit comme un prétexte pour réenvisager le développement du territoire dans sa globalité, de manière fonctionnelle et opérationnelle, avec des échéances précises.

La France est cependant confrontée actuellement à des défis de taille en ce qui concerne l'accueil d'événementiel. Elle doit consolider et moderniser son offre structurelle, notamment en termes de lieux d'accueil, pour prendre le tournant de l'international, face à la montée en puissance de nouvelles destinations concurrentes particulièrement novatrices.

■ **Nous voulons renforcer l'événementiel culturel international en France en soutenant les grands festivals et en garantissant leur indépendance artistique.**

■ **Nous réaffirmerons le dynamisme de la France et son caractère avant-gardiste en soutenant un Festival International des Arts Numériques et un vrai festival international des séries télé.**

13. Baromètre des festivals de musiques actuelles, France, 2015, CNV, IRMA et SACEM, 14/04/2016.

14. Évelyne Lehalle, L'événementiel touristique et culturel, Nouveau tourisme culturel.com, 23/04/2014.

## ACCOMPAGNER NOS INDUSTRIES CULTURELLES ET DE MÉDIAS DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE EN RENFORÇANT LA PRODUCTION FRANÇAISE, ET PORTER UNE AMBITION POUR L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La révolution numérique a bouleversé le modèle de diffusion culturelle. Vecteur de partage, Internet a permis la diffusion massive des œuvres culturelles. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, la France a joué un rôle moteur dans la lutte contre le téléchargement illégal afin de favoriser le développement de l'offre légale, nécessaire à la rémunération juste des artistes.

### Promouvoir un Internet responsable en matière culturelle en garantissant les droits des créateurs

La création est une véritable vitrine internationale pour notre pays. Les exportations de biens culturels sont estimées à 2,7 milliards d'euros<sup>15</sup>, soit 3,2 % des revenus des secteurs concernés<sup>16</sup>.

Sur le marché international, ces biens sont soumis à des obligations de rentabilité. Il faut donc offrir les conditions d'attrait et de développement de la création indépendante en France. À ce jour, des inégalités existent toujours en raison d'un droit du travail et de droits d'auteur particulièrement protecteurs, auxquels ne sont pas soumises les entreprises étrangères. Il faut donc porter sur la scène européenne la voix de nos entreprises.

■ **Nous tenons à réaffirmer notre attachement au droit d'auteur, qui est la condition de la liberté des artistes et voulons défendre la conception française de ces droits afin de mieux protéger les créateurs. Nous lutterons contre les distorsions de concurrence au détriment des entreprises françaises, et nous développerons l'entrepreneuriat culturel.**

■ **Faire contribuer les acteurs transnationaux de l'Internet au financement de la production des contenus culturels** (qui constituent le principal facteur d'accroissement du trafic et des recettes publicitaires des moteurs de recherche comme Google, ou l'objet même de l'activité de distribution d'Apple et d'Amazon). Le projet de révision de la directive sur les services de médias audiovisuels, qui vient d'être publié par la Commission européenne, offre à cet égard de véritables perspectives en ouvrant la possibilité de faire contribuer des acteurs tels que Netflix au financement du cinéma.

■ **Faire contribuer les fournisseurs d'accès à internet au financement des industries culturelles autre que le cinéma, et dans un premier temps de la musique**, selon des modalités inspirées du dispositif géré par le CNC. Cette ressource serait affectée au Centre national de la musique.

■ **Poursuivre la lutte contre le piratage des œuvres et notamment contre les sites de streaming illégaux.** Au niveau national, l'Hadopi pourrait être chargée de veiller à l'application

15. France créative, panorama économique des industries culturelles et créatives en France.

16. Le jeu vidéo (940 millions d'euros), le livre (689 millions d'euros), la presse (367 millions d'euros) et la musique (251 millions d'euros), l'audiovisuel (127 millions d'euros) et le cinéma (301 millions d'euros).

des décisions de justice qui ordonnent le blocage de ces sites par les fournisseurs d'accès à internet. Au niveau international, la France pourrait faire de ce sujet un thème important de coopération judiciaire et policière avec les autres grands pays dont les industries culturelles sont ciblées par le piratage.

■ **Veiller à prévenir les abus de position dominante de la part des acteurs transnationaux de l'Internet, qu'il s'agisse des moteurs de recherche ou des distributeurs de biens et services culturels.** Poursuivre l'action de la France pour que ces acteurs respectent les droits d'auteur et consentent à un partage équitable de la valeur avec les différentes catégories d'ayants droit.

## Agir dans le cadre de l'Union européenne en faveur d'un régime cohérent de TVA des biens culturels

■ **Aligner la TVA des services culturels en ligne sur celle des supports physiques des mêmes œuvres.** Pour mémoire, Nicolas Sarkozy avait pris l'initiative d'appliquer au livre numérique le même taux de TVA que sur le livre physique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce mouvement doit être approfondi et s'élargir notamment à la consommation de films en DVD et VOD – imposée au taux normal alors que le billet de cinéma est au taux réduit.

■ **Harmoniser progressivement la TVA sur les produits culturels en général, qui sont des biens de première nécessité:** pour mémoire le disque, les œuvres d'art et objets de collection sont encore soumis au taux normal, alors que le cinéma, le livre et la presse bénéficient d'un taux réduit.

■ **Accélérer la réflexion communautaire et internationale (OCDE) sur la contribution des acteurs de l'Internet à la fiscalité européenne.**

## Une nécessaire réforme de l'audiovisuel public face à la mutation numérique

### *Pour la création d'un grand pôle audiovisuel public*

L'audiovisuel public, qui aurait dû être le fer de lance pour adapter et structurer le marché de l'audiovisuel aux bouleversements du secteur, comme la BBC au Royaume-Uni qui est réputée parmi les meilleurs, a malheureusement raté le coche...

Il est donc aujourd'hui nécessaire et urgent de remettre l'audiovisuel français en ordre de marche et de conquête.

■ **Nous voulons permettre à l'audiovisuel français d'être à la hauteur des transformations dans le domaine, et mieux faire face à la concurrence de nouveaux acteurs en créant une vraie « BBC à la française ».** Cette holding pourrait permettre par des synergies éditoriales et industrielles, une rationalisation du fonctionnement de Radio France, France Télévision, l'INA et France Médias Monde. Cette réforme ambitieuse de l'audiovisuel<sup>17</sup> pourrait permettre l'émergence d'une rédaction multiplateformes, restructurant l'audiovisuel français de telle sorte qu'il dispose des atouts pour faire face aux attentes des Français profondément transformées. La création d'une « BBC à la française » contribuera au rayonnement de l'image et de la culture de la France, quels que soient les publics visés, en région, en France ou à l'étranger.

17. Conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

■ **Revoir le rôle du CSA pour permettre au ministère de la culture, autorité de tutelle pour l'audiovisuel public, de donner une véritable feuille de route aux directeurs des chaînes de télévision publiques pendant leur mandat de 5 ans.** Nous voulons en effet mettre un terme à la dichotomie entre l'autorité en charge des nominations, à savoir le CSA, et le ministère qui assure la tutelle sur l'audiovisuel. Nous ne voulons plus que ce soit le CSA qui désigne les dirigeants de l'audiovisuel public pour assurer une parfaite transparence, mais qu'il en revienne aux commissions parlementaires de procéder à la nomination des dirigeants à la majorité qualifiée, aux trois cinquièmes des suffrages exprimés, de la même manière que sont aujourd'hui nommés les dirigeants des grandes entreprises publiques<sup>18</sup>.

### ***Offrir un contenu de qualité et soutenir la production audiovisuelle indépendante***

**Nous voulons que ce pôle audiovisuel public puisse jouer des complémentarités et offrir des formats culturels grand public. L'offre de contenus des entreprises de média de service public doit se différencier** en termes de programmation par rapport à l'offre qu'apportent déjà les médias privés et préciser son cahier des charges.

Cette ambition répond à notre volonté de mettre le triptyque « éduquer, informer, divertir » au centre de tout développement de l'audiovisuel. Ainsi, l'offre pédagogique, l'offre culturelle, et l'offre d'information pluraliste sont des priorités pour les Républicains.

■ **Pour nous, les Républicains, il appartient à l'audiovisuel public de proposer une création plus exigeante, parce que c'est le rôle du service public de diffuser des programmes plus exigeants que ceux des autres médias privés. Dans cette compétition internationale, les Républicains estiment que l'audiovisuel public doit se recentrer sur ses missions pour faire face à ces nouveaux enjeux.** Les contenus diffusés par les médias sont aussi porteurs de la culture nationale et participent du renforcement de notre identité collective. C'est à la fois un outil de promotion d'un art de vivre mais aussi et surtout un reflet de celui-ci et du dynamisme de notre création.

■ **Afin de garantir la qualité de ce service public audiovisuel, nous appelons la création d'un « comité d'éthique », rattaché à l'autorité de régulation.**

■ **Nous voulons ainsi un secteur audiovisuel porteur d'une information objective sur la vie publique, et favorisant le pluralisme des expressions, faisant preuve de pédagogie. Le soutien aux œuvres culturelles devrait constituer une obligation pour l'audiovisuel public.**

■ **Nous voulons encourager les œuvres d'expression originale françaises et européennes, la diversité des formats, des écritures et des publics visés. Pour ce faire, nous tenons à réaffirmer notre soutien aux quotas de diffusion de chansons françaises sur les radios, et notre attachement à la production et à la création françaises.**

■ **Il faut dynamiser le modèle français de production (contenus cinéma, fictions, flux, etc.). La création d'une « BBC à la française » favorisera la réalisation des objectifs que nous nous fixons pour le soutien à la production audiovisuelle.**

18. Par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Parlement est associé à l'exercice par le Président de la République de son pouvoir de nomination à une quarantaine d'emplois ou de fonctions qui présentent une grande importance pour la garantie des droits et libertés ou pour la vie économique et sociale de la Nation. La Constitution impose, pour ces nominations, de recueillir l'avis public des commissions permanentes compétentes des deux assemblées du Parlement.

- Nous voulons libérer la prise de risque en lissant les obligations et de production et de diffusion. Il est nécessaire d'avoir un retour sur investissement dans la production, avec une meilleure maîtrise des droits attachés aux programmes.
- Réformer le décret du 27 avril 2015 pour autoriser les chaînes publiques à prendre des parts de coproduction à partir d'un financement à hauteur de 50 %, notamment dans la création et la production de contenus culturels, fiction et flux, facilement exportables.
- Assouplir les obligations en faveur de la production indépendante et permettre à France Télévisions d'investir dans la production « dépendante » jusqu'à 30 % (contre seulement 10% aujourd'hui, portés à 12,5% en cas de production d'un feuilleton quotidien) du montant annuel de ses investissements en production.
- Redéfinir le seuil instaurant le critère de « production indépendante » en le passant de 15 % à 50 % de la prise de capital, selon la définition de droit commun.

### ***Profiter de la mutation numérique et permettre une offre personnalisée aux usagers***

L'écosystème des médias est en pleine transformation avec l'apparition de nouveaux acteurs « pure players » (100 % numériques) et la diffusion rapide de nouveaux usages de consommation des médias sur les mobiles et les tablettes.

Confronté à d'importantes mutations – le succès et l'omniprésence des séries américaines, **l'apparition de nouveaux acteurs comme Netflix** dans le champ du téléchargement jusque-là principalement illégal, la remise en question de la chronologie des médias, la **multiplication en France du nombre d'acteurs** avec l'extension de l'offre de Télévision numérique terrestre (TNT), **une consommation des médias désormais largement en ligne** – le secteur de l'audiovisuel doit s'engager sur la voie de la refonte pour faire face aux défis qui s'imposent à lui.

Corollaires de cette évolution et conséquences de crises conjoncturelles au-delà du secteur, les GAFA se sont imposés comme les acteurs les plus à même de capter **des publics atomisés et mondialisés** ainsi que des ressources économiques, comme les marchés publicitaires.

- **L'État doit accélérer la transformation des médias du secteur public dont il est l'actionnaire en proposant une plateforme numérique commune. L'intégration de l'offre radio, TV et numérique doit répondre à l'évolution des usages en proposant une offre délinéarisée, personnalisée, à la demande (ex: VOD) sur tous les supports consultés par le public (tablettes, smartphones, ordinateurs).**

Les pouvoirs publics doivent également mieux accompagner cette évolution en adaptant notre législation à ces nouveaux modèles qui ont émergé. L'audiovisuel ne peut pas continuer de fonctionner sur la base de réglementations dépassées par le saut technologique et numérique.

### ***Le financement de l'audiovisuel public doit évoluer***

Parce que nous croyons à un service public de qualité, nous restons persuadés que la course à la publicité ne peut conduire qu'à une baisse de la qualité des programmes. En effet, l'extrême concurrence des chaînes de télévision conduit aujourd'hui à une uniformisation des programmes proposés, voire à un nivellement par le bas.



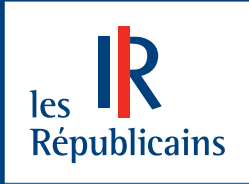
Ainsi en 2015, l'audiovisuel public a bénéficié du financement de la contribution à l'audiovisuel public (redevance), soit 3,6 milliards d'euros. Les téléspectateurs français qui devront s'acquitter d'une **contribution à l'audiovisuel public de 137 € en 2016**, se demandent à quoi cela sert, tant l'image de l'audiovisuel public, dans un environnement globalisé, s'est dégradée, ou a perdu de son identité. Dès lors, ils considèrent cette redevance comme inutile et surtout injustifiée, en comparaison aux prix des bouquets ou autres abonnements.

- **Afficher un objectif de réduction progressive de la place de la publicité dans l'audiovisuel public, notamment sur la radio publique.**
- **Nous tirerons tous les enseignements utiles de la création d'une chaîne d'information publique, eu égard aux véritables attentes du public.**
- **Nous engagerons également une réflexion pour privatiser une chaîne publique.**

## Jeu vidéo et animation, des industries performantes à soutenir

La France dispose en outre de véritables atouts en matière de production de jeux vidéo. Avec plus de 215 studios de développement, selon l'Agence française pour le jeu vidéo, notre pays est un acteur dynamique de ce marché. Derrière la réussite mondiale d'Ubisoft, il y a un important tissu d'autres entreprises auxquelles nous voulons réaffirmer notre soutien. Avec un chiffre d'affaires de presque 3 milliards d'euros, c'est un vivier d'emplois pour la France.

De la même manière, l'industrie du film d'animation, avec de grands succès, représente une vitrine pour l'excellence de notre pays dans la production de ce genre de films. **Dans le domaine de l'animation, elle occupe par exemple la première place européenne et la troisième place mondiale derrière les États-Unis et le Japon.** Le film d'animation représente plus de 5000 emplois en France qui permettent la réalisation de 3 à 10 longs-métrages par an. Il permet d'ailleurs un tiers des exportations audiovisuelles françaises. Il s'agit donc d'un formidable outil de rayonnement et de diffusion de notre culture qu'il nous faut continuer d'encourager et de soutenir avec les politiques ambitieuses que nous voulons proposer pour dès après 2017. ■



[republicains.fr](https://republicains.fr)

© Les éditions des Républicains